

## **FICHE 6 : SESSAD-ITEP en Pays de la Loire**

### **Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2008**

<b>SESSAD ITEP - CA 2008</b>	Nombre d'établissements ou services*	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne**	Taux d'encadrement (ETP/capacité autorisée)
Loire-Atlantique	4	96	196	116	24	1,21
Maine-et-Loire	<b>5</b>	134	173	31	27	0,23
Mayenne	0	0	0	0	0	
Sarthe	1	28	42	9	28	0,33
Vendée	0	0	0	0	0	
<b>Total région</b>	<b>10</b>	<b>258</b>	<b>411</b>	<b>157</b>	<b>26</b>	<b>0,61</b>

\* Seuil de 5 structures : au-dessous de ce seuil, il n'y a pas de moyenne départementale

\*\* capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

### **1 - répartition de la population par âges**

Niveau des indicateurs		0-2 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	total
<b>REGION</b>	<b>moyenne</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>2,9%</b>	<b>29,8%</b>	<b>42,7%</b>	<b>19,3%</b>	<b>5,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>
	médiane	0,0%	0,0%	3,0%	32,1%	34,0%	15,5%	0,0%	0,0%	
Maine-et-Loire	<b>moyenne</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>41,0%</b>	<b>48,6%</b>	<b>6,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>
	médiane	0,0%	0,0%	3,7%	38,1%	29,6%	2,5%	0,0%	0,0%	

### **2 - répartition de la population par sexes**

hommes	femmes	total
<b>78,6%</b>	<b>21,4%</b>	<b>100,0%</b>
78,0%	22,0%	
<b>76,9%</b>	<b>23,1%</b>	<b>100,0%</b>
74,1%	25,9%	

### 3 - indicateur d'activité

Niveau de l'indicateur		Durée moyenne de prise en charge (en jours)
REGION	moyenne	940,7
	médiane	903,0
Maine-et-Loire	moyenne	813,1
	médiane	610,1

**La durée moyenne de prise en charge** donne le ratio de la durée cumulée des prises en charge des usagers "sortants" en jours, sur le nombre de sorties (il s'agit d'une base de référence est calendaire soit 365 jours, et non d'une base sur les jours d'ouverture de la structure). Cet indicateur permet de mesurer combien de temps – en moyenne – l'usager se trouve pris en charge par l'établissement ou le service. Il est révélateur de la nature de la prise en charge des personnes accueillies et des spécialités des établissements. Il peut informer, en outre, sur les facilités ou les difficultés d'orientations des personnes. Son analyse précise celle d'autres indicateurs, principalement les indicateurs d'activité

### 4.-. Indicateur de formation

Niveau de l'indicateur		Nombre d'heures de formations réalisées sur l'exercice considéré/nombre d'ETP
REGION	moyenne	15,2
Maine-et-Loire	moyenne	12,5

**L'indicateur relatif à la formation** permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés.

**5 - indicateurs relatifs au personnel**  
(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		Qualification du personnel							Indicateur de vieillesse – technicité
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	total en %	
REGION	moyenne	10,6%	4,6%	56,3%	14,4%	9,1%	5,0%	100,0%	1,251
	médiane	16,2%	5,0%	62,3%	5,7%	2,6%	0,8%		1,255
Maine-et-Loire	moyenne	16,3%	11,4%	62,6%	1,7%	6,6%	1,5%	100,0%	1,260
	médiane	17,0%	6,8%	58,9%	0,0%	6,7%	0,0%		

**L'indicateur de qualification du personnel** permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

**L'indicateur de vieillesse technicité** mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures.

## 6 - indicateurs financiers - compte administratif 2008 - (en €par place)

Niveau es indicateurs		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif à l'immobilier
<b>REGION</b>	<b>moyenne</b>	<b>4 624,6</b>	<b>2 004,8</b>	<b>34,8</b>	<b>575,9</b>
Maine-et-Loire	moyenne	4 436,0	1 782,1	38,9	623,5

**L'indicateur de coût de structure** permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

**L'indicateur relatif à l'encadrement** mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

**Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative** vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

**L'indicateur d'immobilier** mesure les dépenses liées aux infrastructures et/ou la valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit rapporté au nombre de places autorisées. Il convient de tenir compte dans l'analyse de la situation géographique des établissements et services.